



**Déclaration du Royaume du Maroc à la 73^{ème} session de la Conseil du
Commerce et Développement
Point 3 : Débat général
Genève, le 14 septembre 2026**

Monsieur la Présidente
Monsieur le Secrétaire général par Intérim
Excellences,
Distingués Délégués,

Qu'il me soit permis de vous adresser, Madame la Présidente, nos félicitations pour votre élection à la présidence de cette session, ainsi qu'aux autres membres élus, et de vous assurer de notre pleine coopération et de notre entier soutien.

Nos appréciations vont également à Monsieur Pedro Manuel Moreno pour son rapport très instructif et pour ses efforts déployés avec ténacité et détermination, malgré un contexte mondial défavorable.

Madame la Présidente

La 73^{ème} session intervient dans **une conjoncture mondiale complexe**, marquée par la persistance des tensions géopolitiques, qui continuent **d'exacerber les crises énergétique et alimentaire**, ainsi que par **le poids croissant de la dette**, notamment dans les pays en développement. À cela s'ajoutent **les effets croissants du changement climatique**.

Cette session, qui devrait connaître l'adoption de la première résolution du Conseil du commerce et du développement depuis des décennies, marquera une étape importante dans ses travaux et consacrera son rôle primordial dans l'examen des grandes questions liées au commerce et au développement.

Ce contexte nous interpelle tous et nous invite à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération multilatérale et apporter des réponses concertées aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Dans cette perspective, ma délégation souhaite mettre l'accent sur **cinq priorités** qui, de notre humble avis, méritent une attention particulière :

1. Préserver l'esprit du consensus en vue de l'adoption de la première résolution du Conseil du commerce et du développement. À cet égard, nous réaffirmons également notre attachement à des **méthodes de travail transparentes et inclusives, fondées sur le respect du principe du consensus, qui demeure essentiel au bon fonctionnement du multilatéralisme**, afin de mener les négociations sur le projet de résolution dans un esprit constructif et de compromis, et ainsi faciliter l'aboutissement de nos travaux.

2. Soutenir et promouvoir les initiatives régionales Sud-Sud, en s'appuyant sur l'expertise de la CNUCED en la matière. Le Maroc souligne l'importance de ces dynamiques, illustrées notamment par **la ZLECAf**, levier majeur de l'intégration économique du continent, **l'Initiative Royale pour l'Afrique Atlantique**, impulsée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, visant le désenclavement des États sahéliers

et leur accès à la façade atlantique, ainsi que **le projet de Gazoduc Africain Atlantique**, structurant pour l'intégration énergétique et économique régionale.

3. Promouvoir le partenariat commercial Sud-Sud, notamment à travers le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (GSTP), qui constitue un instrument essentiel pour renforcer des échanges Sud-Sud plus stables et résilients, **en complémentarité avec le système commercial multilatéral fondé sur des règles**, afin **d'élargir la coopération au-delà des mesures tarifaires**.

4. Tenir compte des besoins et des difficultés que rencontrent les pays à revenu intermédiaire (PRI), notamment en **soutenant l'initiative « Au-delà du PIB »**. En effet, **l'accès aux financements concessionnels demeure largement déterminé par le revenu par habitant, qui ne reflète pas toujours leur exposition** aux chocs climatiques, économiques et sanitaires.

5. Renforcer l'accès au financement climatique en faveur des pays en développement, en mettant l'accent sur la nécessité d'une mobilisation accrue, prévisible et équitable des financements climatiques, notamment au bénéfice des pays les plus vulnérables, afin de soutenir leurs efforts d'adaptation et de développement durable.

Je vous remercie pour votre attention